ENTRÉE EN STATION RACIALE
D'UN JEUNE MALE BLONDE D'AQUITAINE

Préambule

<u>Les mâles recrutés pour la Station Raciale doivent obligatoirement</u> :

1. Être issus d'un cheptel adhérent à l'Organisme de Sélection Blonde d'Aquitaine et être adhérent au contrôle de performances formule VA4

2. Être inscrits en Section Principale avec 3 générations d'ascendants connues et confirmées

3. Provenir d'un cheptel sous appellation Indemne en IBR

4. Provenir d'un cheptel **bénéficiant de la garantie AFSE paratuberculose**
ou
Provenir d'un cheptel **bénéficiant de la garantie avec mention « PARATUB GO »** *(cette mention concerne uniquement les régions Bretagne, Pays De La Loire et Normandie)*
ou
Tous les bovins de + de 24 mois présents sur le cheptel ont été contrôlés au cours des 12 derniers mois **en vue d'obtenir la garantie** ; dans ce cas, le pourcentage ne doit pas dépasser 4% d'animaux positifs sur l'effectif contrôlé.

A terme, tous les élevages qui entreront des mâles en Station Raciale devront bénéficier de la garantie AFSE au regard de la paratuberculose ou être en démarche d'acquisition de la garantie.

5. Ne présenter aucun signe clinique de maladie (MHE, FCO) et ne pas être porteurs de lésions cutanées *(varrons, dartres, gales, poux, etc.)*

6. Être valablement vaccinés (1ère injection et rappel) contre les affections respiratoires des bovins *(grippe)*

7. Être génotypés : non porteurs axonopathie, non transloqués, non porteur gène MH *(BlondoTyp mâle)*

8. Il est fortement conseillé de vacciner contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) à l'aide d'un vaccin contre les sérotypes 3 - 4 - 8 (primo vaccination + rappel)

9. Il est fortement conseillé de vacciner contre la Maladie Hémorragique Enzootique (MHE) à l'aide d'un vaccin en vigueur (primo vaccination + rappel)

SAS BLONDE GÉNÉTIQUE
271, rue de Péchabout – B.P. 45 – 47002 AGEN Cedex – **Tél : 05 53 96 14 03** – Fax : 05 53 96 62 09 – blondegenetique@orange.fr
SAS au capital social de 49 500 € – RCS AGEN B 379 447 766 – SIRET 379 447 766 00021 – APE 0162 Z – N°TVA FR 04 379 447 766

❶ GÉNOTYPAGE : *(*)*

- → *BlondoTyp Mâle pour le veau recruté*
- → *Depuis le 1er trimestre de 2019 il est demandé de réaliser un BlondoTyp Femelle sur la mère du veau station*
- → *BlondEval : les index GEMBAL seront demandés dès l'entrée en station des animaux*

(*) Tests en vigueur pour les entrées en station à compter du 01/05/2016

❷ VÉRIFICATION DE COMPATIBILITÉ GÉNÉTIQUE

Pour le veau ; la vérification de compatibilité génétique du produit avec ses parents est réalisée à partir du prélèvement de cartilage issu du BlondoTyp Mâle

☑ La mère doit avoir une référence ADN utilisable pour toutes VCG dans la base de données nationale

☑ Le père doit avoir une référence ADN utilisable pour toutes VCG dans la base de données nationale

Tout animal devra avoir un résultat de filiation compatible 2 parents au moment de la qualification des mâles en Station Raciale. Si résultat incomplet, le veau ne pourra pas être présenté à la vente.

***Passeport de l'animal** : Dans le cas d'une modification de pedigree ou en l'absence d'informations sur les parents au verso du passeport, **l'éleveur à la charge de faire corriger le document avant l'entrée en Station Raciale** auprès de son EDE.*

❸ VACCINATION FCO 3 – 4 – 8

Nous recommandons fortement la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) à l'aide d'un vaccin **contre les sérotypes 4 - 8 et 3 (primo vaccination + rappel)** lorsque cela est faisable en ferme ; le propriétaire doit se renseigner auprès de son vétérinaire.

Tout animal non vacciné sera systématiquement fait en Station Racial et l'intervention sera facturée à l'éleveur par Blonde Génétique.

***Vérifier le passeport de l'animal svp avant l'entrée en station :** Dans le cas d'un animal vacciné, merci de vérifier sur le passeport de l'animal que le **n° d'ordre du vétérinaire apparait sur le tampon du vétérinaire**, sinon merci de faire le nécessaire auprès du cabinet avant l'entrée en station car nous ne pourrons pas faire valoir la vaccination de l'animal dans le cadre d'une exportation après la vente. Attention l'absence de n° d'ordre sur le tampon ou l'ajout manuscrit de ce dernier rendra la vaccination de l'animal non-conforme.*

271, rue de Péchabout – B.P. 45 – 47002 AGEN Cedex – **Tél : 05 53 96 14 03** – Fax : 05 53 96 62 09 – blondegenetique@orange.fr
SAS au capital social de 49 500 € – RCS AGEN B 379 447 766 – SIRET 379 447 766 00021 – APE 0162 Z – N°TVA FR 04 379 447 766

4 VACCINATION GRIPPE

La vaccination contre les maladies respiratoires des bovins (grippe) est obligatoire.

Si l'animal n'a pas été valablement vacciné en ferme c'est-à-dire ayant reçu une primo-injection et le(s) rappel(s) selon le produit utilisé, il sera automatiquement fait en station et l'intervention sera facturée à l'éleveur par Blonde Génétique

5 VACCINATION MHE

Nous recommandons fortement la vaccination contre la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) à l'aide du vaccin en vigueur lorsque cela est faisable en ferme ; le propriétaire doit se renseigner auprès de son vétérinaire.

Tout animal non vacciné sera systématiquement fait en Station Racial et l'intervention sera facturée à l'éleveur par Blonde Génétique.

6 TUBERCULINATION EN FERME *(Rappel)*

➔ Cas général : La tuberculination n'est pas à réaliser.

➔ Cas particuliers :
- Lorsque les bovins proviennent des 12 départements suivants : **09, 13, 16, 2A, 2B, 21, 24, 30, 33, 34, 40, 47 et 64 une tuberculination avec lecture négative doit dater de moins de 4 mois avant l'entrée en station. Une attestation du vétérinaire mentionnant le résultat de cette tuberculination doit nous être transmise.**
- Lorsque les bovins proviennent d'un cheptel classé à risque vis-à-vis de la tuberculose bovine, une tuberculination avec lecture négative doit dater de moins de 4 mois.

SAS BLONDE GÉNÉTIQUE
271, rue de Péchabout – B.P. 45 – 47002 AGEN Cedex – **Tél : 05 53 96 14 03** – Fax : 05 53 96 62 09 – blondegenetique@orange.fr
SAS au capital social de 49 500 € – RCS AGEN B 379 447 766 – SIRET 379 447 766 00021 – APE 0162 Z – N°TVA FR 04 379 447 766

7 SANITAIRE À REALISER EN FERME

Tous les animaux qui entrent en station doivent être désinsectisé en ferme.
Les analyses concernant le sanitaire sont réglées par Blonde Génétique et refacturées aux éleveurs.
Le passage du vétérinaire et tout acte réalisé en ferme sont à la charge exclusive de l'éleveur.

Analyses à réaliser sur le veau

- BVD Virologie + sérologie
- IBR
- PARATUBERCULOSE
- NEOSPOROSE
- BESNOITIOSE

} **Tube sec 5cc bouchon rouge**

Analyses à réaliser sur la mère ou sur la receveuse dans le cas d'une transplantation embryonnaire

- IBR
- PARATUBERCULOSE

} **Tube sec 5cc bouchon rouge**

- 1 sérologie

+

- 1 PCR avec prélèvement de fèces dans un pot pour coprologie

Tubes et bordereau de demande d'analyse à adresser au :

LABORATOIRE DES PYRENEES ET DES LANDES
Site de Tarbes
Centre Kennedy – Rue Edwin Aldrin
65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 71 65

IMPORTANT
Ne pas joindre le certificat sanitaire aux échantillons svp >> à envoyer à la DDETSPP
Ne pas oublier :
- *de noter sur les tubes le nom et numéro à 10 chiffres de l'animal*
- *de compléter la fiche de renseignement qui doit être envoyée avec les tubes*

7 Bis : CERTIFICAT SANITAIRE

Le certificat sanitaire est à faire signer par votre vétérinaire et à faire suivre à la DDETSPP de votre département ainsi qu'à votre GDS.

Ce document doit nous être retourné par e-mail ou par courrier au plus tard dans les 48h suivant l'entrée station.

8 EVOLUTION DE L'ANIMAL EN FERME

Tous les mâles sont examinés à l'entrée station lors de la pesée d'arrivée

Si vous constatez en ferme une des conditions ci-dessous, merci de bien vouloir nous avertir par téléphone
- mauvaise évolution
- caractère
- boiterie sévère ou réserve sur les aplombs
- détection / suspicion d'une tache ou de poils noirs
- veau bégu

Contact :

- Jérôme Nègre	*Responsable Technique et Commercial*	06 84 09 00 20
- Laurent Labourgade	*Technicien conseil et suivi des contrôles en station*	07 65 89 95 84
- Maëva Lozano	*Assistante commerciale et communication*	05 53 96 14 03
- Léo Savy	*Technicien station de Casteljaloux*	06 81 76 21 23
- Freddy Fillon	*Responsable station de Doux*	06 33 55 69 01

SAS BLONDE GÉNÉTIQUE
271, rue de Péchabout – B.P. 45 – 47002 AGEN Cedex – **Tél : 05 53 96 14 03** – Fax : 05 53 96 62 09 – blondegenetique@orange.fr

SAS au capital social de 49 500 € – RCS AGEN B 379 447 766 – SIRET 379 447 766 00021 – APE 0162 Z – N°TVA FR 04 379 447 766